



Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

Session Plénière du 15 et 16 Décembre 2016

Intervention de Martine RAIMBAULT

Rapport N° 16.05.07 Bilan de la Stratégie Régionale du Tourisme 2011-2015 et Nouvelles Ambitions 2016-2021

Monsieur le Président, chers collègues,

Nous prenons acte de cette communication, néanmoins nous souhaiterions soulever deux difficultés, au-delà du contexte particulier de cette année 2016 avec les inondations et les attentats qui n'ont pas empêché la hausse de la clientèle française au point qu'elle ait globalement compensé la diminution de la clientèle internationale.

La première difficulté relève du budget dédié au tourisme. Il est prévu une baisse de 383 000 €, principalement sur l'animation et la promotion touristique, compétence qui relèvera des intercommunalités en 2017.

Nous rappelons au passage, que la nouvelle région Bourgogne-Franche Comté, dotée d'un budget global de 1,3 Milliard d'euros en 2016, donc sensiblement identique au nôtre – à strate de population équivalente, consacre pourtant 13,7 millions d'euros au développement touristique de son territoire, soit pratiquement le double du nôtre !

Nous déplorons que chez nous, le tourisme fasse office de parent pauvre des compétences régionales. Nous espérons qu'à la suite des Etats Généraux qui se sont déroulés au printemps, la valorisation que vous présentez des atouts de notre patrimoine – ses châteaux, ses cours d'eau, sa Loire à Vélo, son tourisme équestre et sa gastronomie ne soient pas uniquement un motif de satisfaction mais constituent une véritable ambition.

En dépit des contraintes budgétaires que nous connaissons, et nous le redirons lors de l'examen de nos amendements sur le budget primitif 2017, nous souhaitons que les efforts entrepris ces dernières années en matière d'offre d'hébergement soient poursuivis, puisqu'il constitue un frein non négligeable au développement et à l'harmonisation du tourisme sur notre territoire.

Enfin la deuxième difficulté, et non des moindres, est ce fameux millefeuille territorial. Une problématique épineuse, soulevée à demi-mot dans la communication tourisme, détournée sous les termes « d'ambitions partagées ».

Lors du vote de la loi NOTRe, l'Assemblée Nationale et le Sénat n'avaient jamais réussi à trouver un accord sur le rôle de la Région : au même titre que le développement économique, il était initialement prévu que la collectivité régionale en soit le chef de file – et rien n'aurait empêché qu'elle en délègue certaines missions. Pour une fois, nous n'aurions pas remis en cause l'aspect rationnel de cette loi, dont la logique vise initialement à réduire ce millefeuille territorial.



Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

Avec les intercommunalités qui assureront la gestion des offices de tourisme, on peut donc s'interroger quant à la part du gâteau qu'il restera aux départements, au sein de cette compétence partagée avec les communes, les intercommunalités, les régions et l'État. Chacun peut donc se demander quelle collectivité aura la lourde responsabilité de coordonner et mailler les besoins sur ce territoire où deux futures métropoles – constituantes de l'axe ligérien, pourraient se faire la part belle au détriment toujours des espaces dont le potentiel touristique n'a encore que trop peu été exploité. Je pense au Berry...

Compte tenu de ces difficultés, il est difficile d'affirmer que les crédits alloués au développement touristique corroborent aux ambitions affichées par la Région et encore moins que leur maintien à la baisse contribuera à rendre efficace, l'animation et la gestion de nos territoires.

Je vous remercie.